

VENTE A DISTANCE : De la difficulté à protéger ses proches

Le témoignage ci-après est typique des appels à l'aide reçus par le Réseau anti-arnaques.

« Je recherche une aide ou un soutien car je ne sais plus comment protéger ma mère de 82 ans, victime des arnaques par correspondance en tout genre : faux gains soumis à commande, loteries australiennes, faux voyants et autres. Elle est isolée, autonome et vit seule. J'habite à 400 kms et je la visite toutes les trois semaines. La situation face à ces arnaques a empiré lors des derniers dix huit mois, en raison du renforcement de son isolement (COVID, confinement). Aujourd'hui, ses comptes bancaires sont presque à sec. Mais, plus grave encore, elle croit toujours à ces bonimenteurs, et notamment les faux voyants dont la méthode, proche de celle des sectes, l'isole complètement de la réalité et de sa famille. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros qui se sont volatilisés. »

Plusieurs éléments viennent compliquer la protection de la victime :

- La capacité juridique à réaliser librement des actes d'achat
- Le déni de la situation vécue
- Les délais de mise en place d'un régime de protection judiciaire (curatelle, tutelle...)
- Les difficultés relationnelles à communiquer avec la famille (la victime estimant que ses proches visent son héritage).

Curieusement les Pouvoirs Publics ne semblent pas avoir mesuré l'ampleur du problème et la nécessité de pouvoir accompagner rapidement les victimes et leurs proches.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)